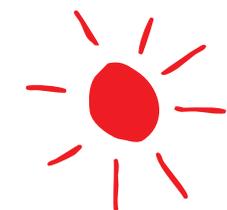


OFFRE SPÉCIALE POUR LES ÉCOLIERS



50%

DE SUBVENTION

**À L'ACHAT D'UN ABONNEMENT
ANNUEL JUNIOR MOBILIS ZONE 20**

La subvention de la Ville de Nyon à l'achat d'un abonnement annuel junior Mobilis zone 20 passe de 20 à 50% pour l'ensemble des écoliers nyonnais âgés de 6 à 16 ans. Pour l'obtenir, il vous suffit...

- 1** d'acheter un abonnement annuel junior Mobilis zone 20,
- 2** de remplir le formulaire de demande de subvention disponible sur nyon.ch > Nyon officiel > Guichet virtuel > Subventions – Aides à la mobilité,
- 3** de le faire parvenir par courrier postal au service Travaux, Environnement et Mobilité, chemin du Bochet 10, 1260 Nyon, ou par e-mail à mobilite@nyon.ch, accompagné d'une copie de la quittance d'achat du titre de transport.

La subvention sera octroyée dans un délai de 2 à 3 semaines.

**Informations complémentaires :
service Travaux, Environnement et Mobilité, 022 316 44 03**

Depuis plusieurs années, la Ville de Nyon promeut une mobilité durable en développant notamment les transports publics et en offrant à ses habitants une participation financière à l'achat d'un vélo ou d'un scooter électrique, d'un vélo mécanique, d'un carnet de 10 tickets de bus (20.- au lieu de 30.-), d'un abonnement Mobilis zone 20, d'un abonnement d'auto-partage Mobility ou encore d'une voiture électrique.

Conditions d'obtention et formulaires : nyon.ch > Nyon officiel > Guichet virtuel > Subventions – Aides à la mobilité

